



## Aide mémoire Documents à annexer à votre demande de reconnaissance

*Vous devez accompagner votre demande des documents suivants tels que le prescrit l'article 60 de la réglementation sur les services de garde éducatifs à l'enfance :*

- 1° Une copie de son acte de naissance, de sa carte de citoyenneté canadienne, de sa carte de résident permanent ou de tout autre document établissant son identité, la date de sa naissance et son droit de travailler au Canada;
- 2° Une copie de l'acte de naissance ou de tout autre document établissant l'identité et la date de naissance de chaque enfant de moins de 18 ans qui habite ordinairement avec elle ainsi qu'une indication des heures pendant lesquelles il est présent à la résidence où elle entend fournir les services de garde;
- 3° Une description de ses expériences de travail et de sa formation scolaire (curriculum vitae);
- 4° Une déclaration, signée par vous-même, attestant que vous avez une bonne santé physique et mentale vous permettant d'assurer la prestation de services de garde aux enfants; **(remplir annexe 2)**
- 5° L'adresse de la résidence où elle entend fournir les services de garde; **(remplir annexe 1)**
- 6° Le nombre total d'enfants et, le cas échéant, le nombre d'enfants âgés de moins de 18 mois qu'elle entend recevoir; **(remplir annexe 1)**
- 7° Les jours et les heures d'ouverture du service de garde comprenant les heures des repas et des collations dispensées aux enfants reçus ainsi que les jours de fermeture prévus; **(remplir annexe 1)**
- 8° Une attestation attestant la réussite d'un cours de secourisme adapté à la petite enfance d'une durée minimale de 8 heures comprenant un volet sur la gestion de réactions allergiques sévères;
- 9° Votre procédure d'évacuation en cas d'urgence établie en vertu de l'article 90; **(remplir annexe 3)**
- 10° Si elle est assistée, le nom, l'adresse de résidence et le numéro de téléphone de la personne qui l'assiste;
- 11° Pour elle-même et, le cas échéant, pour la personne qui l'assiste ainsi que pour chaque personne majeure vivant dans la résidence où elle entend fournir les services de garde, l'attestation d'absence d'empêchement ou, à défaut, la déclaration de renseignements pouvant révéler un empêchement contemporaine de la demande;

- article 51.10° du règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfant *démontrer qu'elle-même et les personnes qui résident dans la résidence où elle entend fournir les services de garde ne font pas l'objet d'un empêchement ayant un lien avec les aptitudes requises et la conduite nécessaire pour la tenue d'un service de garde en milieu familial et que ces personnes n'entraveront pas l'exercice de ses responsabilités ni ne présenteront un danger moral ou physique pour les enfants qu'elle entend recevoir;*

**\*\*\*** Notez que la vérification d'absence d'empêchement doit se faire par le service de police de la Ville de Terrebonne. Vous devez passer à nos bureaux, avec 2 pièces d'identité dont 1 avec photo et ce, sur rendez-vous, pour remplir le formulaire de demande de vérification et vous devez aller le porter au poste de police. Les pièces d'identité acceptées sont le permis de conduire, la carte d'assurance maladie, le passeport valide, la carte de citoyenneté canadienne ou de résident permanent.

12° si la résidence où elle entend fournir les services de garde abrite une arme à feu, une copie du certificat d'enregistrement de cette arme.

13° être couverte par une police d'assurance responsabilité civile pour un montant d'au moins 1 000 000 \$ par sinistre dont la garantie s'étend à ses activités de responsable et, s'il y a lieu, à celles de la personne qui l'assiste et des remplaçantes énumérées à l'article 81;

14° Fournir les annexes 4 et 5 dûment remplies que vous trouverez ci-joint.